

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014

Convocation, le 16 septembre 2014

L'an deux mille quatorze le vingt deux septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de LONGUEVILLE s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack LELEGARD, Maire.

PRESENTS : MMES, Cécile ETIENNE, Anne JORAM, Véronique LABICHE et Sarah ROMUALD

MM. Christian BEAUQUET, Yves COQUELIN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Patrick NIOBEY, Alain THOUBANIOUCK, Georges VERCHER et Michel VIGOT.

ABSENTES : MMES Alexandra POULAIN et Noëlle QUERE

Mme Adeline DIEUDONNE (procuration à M. Jack LELEGARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne JORAM

.....

✓ **Prise en charge des frais kilométriques pour la formation de Monsieur Heinricher**

Monsieur Coquelin informe le Conseil Municipal que pour se rendre à sa formation « ouvrier du paysage » à Coutances, Monsieur Heinricher a la possibilité de faire du covoiturage avec un employé en contrat avenir de la ville de Granville.

Après prise de contact et accord avec le service des ressources humaines de Granville, il est proposé de partager les frais de déplacement sur la base d'un aller ou retour de 27 kilomètres par journée de formation au tarif du centre de gestion ; ces frais pouvant être pris en charge mensuellement à l'appui d'un ordre de mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

✓ **Adhésion à Manche Numérique**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adhérer au Syndicat Mixte Manche Numérique sur la compétence « informatique de gestion ».

✓ **Exposition Jean-Paul II**

Monsieur LELEGARD fait part du projet d'exposition au sein de la paroisse Saint Clément qui propose que l'église de Longueville fasse partie des neuf églises. Il précise que le coût s'élèverait à 500 euros pour une durée de un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de l'exposition mais refuse de participer au financement, compte tenu de l'importance des travaux venant d'être effectués dans l'église.

✓ Travaux au hangar communal

Monsieur LELEGARD expose le projet de travaux au hangar communal qui consisterait dans un premier temps en une extension sous forme de auvent avec mise en place de cases de stockage pour le sel de déneigement, le gravier et le sable et dans un deuxième temps en la construction d'un vestiaire avec sanitaires. Il précise que ce programme est déjà inscrit au budget primitif et que le nouvel employé communal est aussi maçon. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à concrétiser ce projet et à déposer une demande de permis de construire.

✓ Demande d'agrément loi « Duflot »

La loi 2012-1509 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013, prévoit dans son article 80 un nouveau dispositif permettant d'obtenir une réduction d'impôt pour tout investissement dans un logement locatif neuf, ou réhabilité dans certaines conditions.

Ce dispositif « Duflot » s'est substitué au dispositif « Scellier » qui a cessé de s'appliquer depuis le 31 décembre 2012.

Il prévoit un taux de réduction d'impôt de 18%, pour un investissement portant sur un bien locatif ou deux, d'un montant total maximum de 300 000 €, à condition de s'engager à le(s) louer nu(s) à usage de résidence principale, pendant neuf ans.

Les conditions de locations doivent être définies de façon à prévoir un loyer et des montants maximum des ressources des locataires, conformes au Décret 2012-1532 en date du 29 décembre 2012, et notamment à son article 1^{er}. Le loyer mensuel ne doit pas dépasser un montant de 8,59 € par mètre carré de logement, avec pondération en fonction de la surface. Ce niveau de loyer correspond à du logement intermédiaire, supérieur au loyer social, mais inférieur au loyer pratiqué sur le marché libre.

Pour la répartition spatiale de cette politique fiscale d'incitation à l'investissement locatif, la cartographie applicable jusqu'à présent, n'intégrait que les communes suivantes :Donville, Granville, Yquelon, Bréville.

Toutefois, l'intégration dans le zonage ne suffit pas à bénéficier de la défiscalisation en faveur de l'investissement locatif, prévu dans le dispositif « Duflot ».

Il faut pour cela obtenir de la part du Préfet de Région un agrément, qui attestera que Longueville est « caractérisée par des besoins particuliers en logement locatif ».

Le présent rapport est accompagné d'une note établissant un réel besoin persistant dans le domaine du logement locatif sur l'agglomération en général, et sur la zone B2 précitée en particulier.

La Communauté de communes a prévu de regrouper les avis de ces trois communes nouvellement intégrées dans le zonage B2, et d'émettre une demande d'agrément auprès du Préfet de région.

Préalablement, le Conseil municipal est donc invité à donner son avis sur le besoin en logement locatif, sur le territoire de Longueville, et sur l'opportunité de d'obtenir le bénéfice du dispositif d'incitation fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire

- à solliciter une demande d'agrément auprès du Préfet de région*
- et à signer tous les documents relatifs à ce dossier*

*✓ **Questions diverses***

Monsieur Thoubaniouck fait part de la réunion à laquelle il a participé avec ERDF où il a été, entre autres, évoqué le problème des arbres qui touchent les fils électriques. Il fait appel aux conseillers pour signaler tout constat dans ce sens.

La séance est levée à 22 heures 10.

